

Séance publique du 10 janvier 2007

Délibération n° 2007-3869

commission principale : développement économique

objet : **Animation économique des conférences des maires îlônes et côteaux du Rhône et porte du Sud, 7° et 8° arrondissements de Lyon - Convention triennale avec l'association comité de bassin pour l'emploi Lyon-sud (CBE-LS)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique est une des priorités de la Communauté urbaine depuis 2001. Cette action a pour objectifs :

- de mieux répondre aux attentes des chefs d'entreprise,
- d'être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques.

Pour cela, la Communauté urbaine a confié l'animation économique des territoires des conférences des maires à des structures locales.

Cette action se déroule en partenariat dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise avec les structures d'appui aux entreprises (la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, le Medef Lyon-Rhône, la Confédération des grandes, petites et moyennes entreprises (CG-PME) et la Fédération des associations d'entreprises des zones d'activités (Faeza).

L'objectif collectif est d'apporter une offre de services globale aux entreprises de la Communauté urbaine.

Le cadre du partenariat avec l'association comité de bassin Lyon-sud

Le comité de bassin d'emploi Lyon-sud assure, depuis janvier 2004, une animation économique locale sur les deux territoires des conférences des maires îlônes et côteaux du Rhône et porte du Sud. La Communauté urbaine a soutenu cette action dans le cadre d'une convention triennale (2004-2006 - délibération en date du 24 novembre 2003).

La Communauté urbaine souhaite poursuivre ce partenariat pour soutenir l'animation des deux conférences des maires citées ci-dessus.

De plus, le comité de bassin d'emploi Lyon-sud va développer, à partir du 1er janvier 2007, une animation économique locale dans les 7° et 8° arrondissements de Lyon.

Cette action est soutenue par la ville de Lyon et la Communauté urbaine qui souhaitent accompagner cette initiative complémentaire de celle déjà développée dans le sud de l'agglomération.

L'objet du présent rapport est de proposer une nouvelle convention annuelle de trois ans (2007-2009) faisant l'objet d'un financement annuel renouvelable deux fois avec le comité de bassin d'emploi. Pour cela, le Conseil présentera :

- le bilan de l'animation économique locale en 2006 sur les conférences des maires lônes et côteaux du Rhône et porte du Sud,
- le plan d'action 2007 incluant l'animation économique des deux conférences des maires précitées et les deux arrondissements de Lyon (7° et 8°).

Le Bilan de l'année 2006

Le programme d'actions mis en œuvre en 2006 par le comité de bassin pour l'emploi Lyon-sud (CBE Lyon-sud) a permis de développer les actions suivantes :

- les actions communes aux deux conférences des maires

- . la relation avec les entreprises et les réponses aux besoins des chefs d'entreprise des deux conférences des maires : rencontres de 104 entreprises et 160 projets traités (implantations et problématiques urbaines essentiellement),

- . une action spécifique a été menée dans le cadre des pôles de compétitivités Lyon urban trucks and bus 2015 et Axelera : rencontre des PME-PMI qui sont susceptibles d'être concernées par ces deux pôles de compétitivité : 45 entreprises,

- . la gestion d'une base de données foncier et immobilier sur le territoire,

- . la contribution au portail économique de l'agglomération (création et mise à jour des pages offre de services sur les deux conférences des maires),

- . la rencontre des entreprises des conférences des maires pour le projet Ecrins ;

- les actions spécifiques des territoires lônes et côteaux du Rhône

- . la mise en place d'une action avec les structures de l'emploi et de l'insertion afin de répondre aux demandes non satisfaites des entreprises (réseau emploi sud-ouest lyonnais (Resol)),

- . la réalisation d'un diagnostic des besoins des entreprises sur la zone d'activités ZI CD 42,

- . le portail économique : création d'une rubrique emploi et transports en commun,

- . la création d'un outil développeur économique pour l'ensemble de l'agglomération présentant l'offre de services aux entreprises ;

- les actions spécifiques des territoires les portes du Sud

- . le soutien à la définition de zones d'activités en fonction des besoins des entreprises : ERM et îlot Bourdarias à Vénissieux,

- . le suivi du projet d'aire d'accueil des poids lourds sur Lyon sud-est,

- . la qualification des besoins des entreprises dans le cadre de la requalification des zones d'activités du territoire : rue Louise Michel à Feyzin et boulevard Sampaix à Saint Fons.

En conclusion, les trois années de partenariat ont réellement permis de développer :

- le service aux entreprises de ces territoires (plus de 300 entreprises rencontrées et 500 dossiers traités),
- l'expertise économique dans le cadre de création de zones d'activités ou de la réalisation d'outils de planification (plan local d'urbanisme (PLU), schéma de cohérence territoriale (SCOT)),
- la réalisation de proximité avec les acteurs locaux et les élus .

Ce partenariat avec le comité de bassin d'emploi Lyon-sud est donc en adéquation avec les objectifs communautaires en terme de relations d'entreprises et de qualité de service.

Le programme d'actions 2007 du comité de bassin d'emploi Lyon-sud

Préalable

Le programme d'actions 2007 portera sur :

- la continuité de l'action économique de proximité sur les deux conférences des maires lônes et côteaux du Rhône et porte des Alpes,
- le développement d'une action économique de proximité sur les 7^e et 8^e arrondissements : ce territoire, prolongement géographique des deux conférences des maires du sud de l'agglomération, a une densité économique forte (8 200 entreprises et 52 000 emplois), des entreprises industrielles et un tissu de PME/PMI encore important (ex: Vatech, Fagor-Brandt, zone d'activités de l'artillerie, etc.), de grands projets urbains (Gerland, passage du T4, etc.) ce qui demande un appui spécifique de celui déjà apporté dans le cadre de la filière Biotechnologie très présente sur ces deux arrondissements.

C'est pour cela que le comité de bassin d'emploi développera une action de proximité de même nature que celle développée sur les deux conférences des maires du sud de l'agglomération.

Le programme d'actions

lônes et côteaux du Rhône et porte du Sud.

- Les relations et offres de services aux entreprises

- . améliorer les contacts avec les entreprises : accroître la qualité des réponses aux entreprises et cibler les entreprises prioritaires (suivi des comptes-clés, entreprises des pôles de compétitivités, etc.),

- . développer et structurer la communication sur l'offre de services aux entreprises : amélioration des pages du portail économique, organisation de l'offre de services globale avec les partenaires de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise (salon, portail, etc.),

- . approfondir le dispositif de veille sur les entreprises-clés,

- . suivi des quinze entreprises majeures du territoire,

- . la réalisation d'une note de conjoncture biannuelle donnant les principales tendances économiques des secteurs ;

- les espaces d'accueil des entreprises

- . contribuer à la mise en place du schéma d'accueil des entreprises à l'échelle de l'agglomération (production de diagnostic territorial des besoins présents et futurs en terme de foncier économique),

- . assurer la relation aux entreprises et la définition de leurs besoins dans le cadre de projets (création ou requalification) de zones d'activités : ZI CD 42 et Yvours pour lônes et côteaux du Rhône, ZI Lyon sud-est et Sous Gournay pour les portes du Sud ;

- les projets stratégiques et structurants -Emploi

- . la participation au 10^e carrefour des entreprises organisé par Sôlen (association d'entreprises du Sud-Ouest),

- . l'amélioration du dispositif Resol et développement du projet Mise à l'emploi des jeunes (MEJ) sur lônes et côteaux du Rhône,

- . le développement d'un outil identique à Resol sur le territoire porte du Sud,

- . la contribution économique à l'Agenda 21 de la vallée de la Chimie,

- . la contribution au dispositif Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE),

. participer à la redéfinition de la stratégie de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise *via* les enquêtes de territoire et à la mise en œuvre des actions territoriales (états généraux, etc.) ;

- les 7° et 8° arrondissements

. la mise en place d'une base de données foncier immobilier afin de répondre aux demandes d'implantation des entreprises,

. le développement et la mise en œuvre de l'offre de services aux entreprises ,

. la mise en place d'un suivi des comptes-clés de ce territoire,

. la contribution économique aux projets urbains en cours ,

. la mise en place d'une organisation territoriale : comités techniques avec les acteurs économiques (chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL), chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR), ville de Lyon et missions Gerland et 8°) permettant de gérer collectivement les dossiers économiques ,

. participer à la redéfinition de la stratégie de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise *via* les enquêtes de territoire et à la mise en œuvre des actions territoriales (états généraux, etc.).

Les indicateurs

Afin de mesurer ces actions, des indicateurs sont mis en place et figurent dans la convention.

Le financement

La Communauté urbaine participe à 100 % à l'animation économique des deux conférences des maires lôtés et côteaux du Rhône et portes du Sud (150 000 €).

Elle participe également à l'animation économique des 7° et 8° arrondissements à hauteur de 30 000 € (dépense totale de 60 000 €, cofinancement à hauteur de 30 000 € par la ville de Lyon).

Afin de soutenir ce plan d'actions, la Communauté urbaine apporte une contribution financière de 180 000 € au CBE-Lyon-sud pour l'année 2007. Cette action est inscrite au contrat d'agglomération de la région Rhône-Alpes qui apporte un cofinancement à hauteur de 15 % ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention au comité de bassin pour l'emploi Lyon-sud (CBE-LS) forfaitaire et non révisable de 180 000 € pour l'exercice 2007.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention triennale 2007-2009 avec le président du comité de bassin pour l'emploi Lyon-sud.

3° - La dépense correspondante de 180 000 € sera imputée sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,